

Exposé de Monsieur le Maire

Avant de vous présenter le budget supplémentaire 1959 et pour éviter des confusions dans les débats, j'ai pensé qu'il y aurait lieu de faire le point de deux importantes questions municipales.

- d'abord l'utilisation du reliquat des dommages de guerre de la ville.
- ensuite, la construction de logements à loyer modéré.

1/ Utilisation du reliquat des dommages de guerre.

J'ai fait établir, par les services de la mairie, un état approximatif des dommages de guerre et de leur emploi. J'ai adressé ce travail à M. le Directeur Départemental du M.R.U. pour vérification et correction.

Ce travail nous fera connaître exactement la valeur des dommages de guerre qui reste à utiliser.

Nous ne pouvons rien faire de valable sans avoir, au préalable, recueilli ces renseignements indispensables.

Les commissions compétentes, puis le Conseil Municipal, auront alors à décider de l'emploi de ces dommages de guerre au cours des séances spécialement réservées à ce travail, et que j'annonce de tenir en novembre prochain.

Il ne sera donc pas question de l'utilisation des dommages de guerre dans le budget supplémentaire 1959, qui d'ailleurs prend fin dans 3 mois. Cette utilisation, ou son importance, sera l'objet de débats, et même de séances particulières dans la seconde moitié du présent trimestre.

2/ Construction de logements à loyer modéré.

C'est une très importante question tant au point de vue du but poursuivi, que du point de vue de l'importance des sommes à utiliser. C'est pourquoi, j'ai pensé qu'elle devait être discutée soigneusement dans une ou plusieurs séances, spécialement tenues à cet effet.

Actuellement, je me documente sur les différents systèmes qui s'offrent à nous. Je pense que fin novembre j'aurai réuni une documentation suffisante pour vous permettre de choisir valablement le procédé le mieux adapté à la situation de Royan.

En attendant, et pour faire face aux cas les plus urgents, j'ai prévu 20 millions de dépenses au budget additionnel que vous aurez à examiner au cours de la présente séance.

Je pense pouvoir, avec cette somme, acheter un terrain et y faire construire 5 ou 6 maisons. Elles nous permettraient d'habiter des familles qui, sans cette initiative, seraient jetées à la rue.

J'attache devant à moi le plus grand soin à

SP 6 20  
votre v. a. l.  
le 10.11.59

SP 3  
approuvé

59

SP 3  
approuvé

Une avance de 50 millions a été mise à la disposition de la Coopérative de Reconstruction à la Société Générale. à la suite de demande de la ville, ces avances ont été remboursées à sa disposition en 1959.

Pour couvrir les agios la ville aura au maximum à verser une somme de 1.082.000 frs le reliquat pouvant être versé à la fin de l'opération terminée en 1961.

La somme de 1.082.000 frs est inscrite ch. XXXVI, art. 4.

Approuvé à l'unanimité

IV - Exploitation du Palais des Congrès : M. Mouchot, rapporteur

M. Mouchot fait un exposé sur les activités du Palais des Congrès pendant la saison. Plus de 55.000 personnes ont animé le Palais

des Congrès en assistant aux différentes activités qui s'y sont déroulées.

1/ Spectacles. Les spectacles ont été donnés les 22 juillet, 27 juillet, 2, 6, 10, 16, 17 et 21 août, pour lesquels il y a eu 3.096 entrées pour une recette de 2.122.250 frs et un bénéfice net de 199.300 frs.

Au cours des manifestations théâtrales il a été procédé à la vente de confiserie qui a rapporté 58.314 frs.

2/ Exposition :

a/ Petit train : 8322 entrées pour une recette brute de 672.000 frs du 8 au 27 août.

Les dépenses et frais d'exploitation se sont élevés à 453.000 frs faisant ressortir un bénéfice de 219.440 frs.

b/ aquarium : période du 13 juillet au 20 septembre : 345.370 frs (10%) revenait à la ville. La ville ayant pris en charge la publicité, le bénéfice ressort à 286.658 frs.

c/ Exposition peinture - par M. de Grossac, 15% devaient être reversés à la ville sur les ventes effectuées.

3 tableaux ont été vendus pour une somme de 115.000 frs laquelle 17.250 frs revenaient à la ville. Cette somme n'a pas été réglée au 30 septembre.

3/ Recettes diverses. Lors du bal du 9 août et vers la fin du pourcentage du traiteur Gialat : 77.148 frs. Une somme de 73.183 frs représentant des dépenses diverses a été réglée par le Palais des Congrès.

Sur les trois heures le bénéfice de l'exploitation du Palais

SP le 28.10.59  
Vu le 9-11-1959 -